

THEME 1 : LE DROIT ET LA REGLE



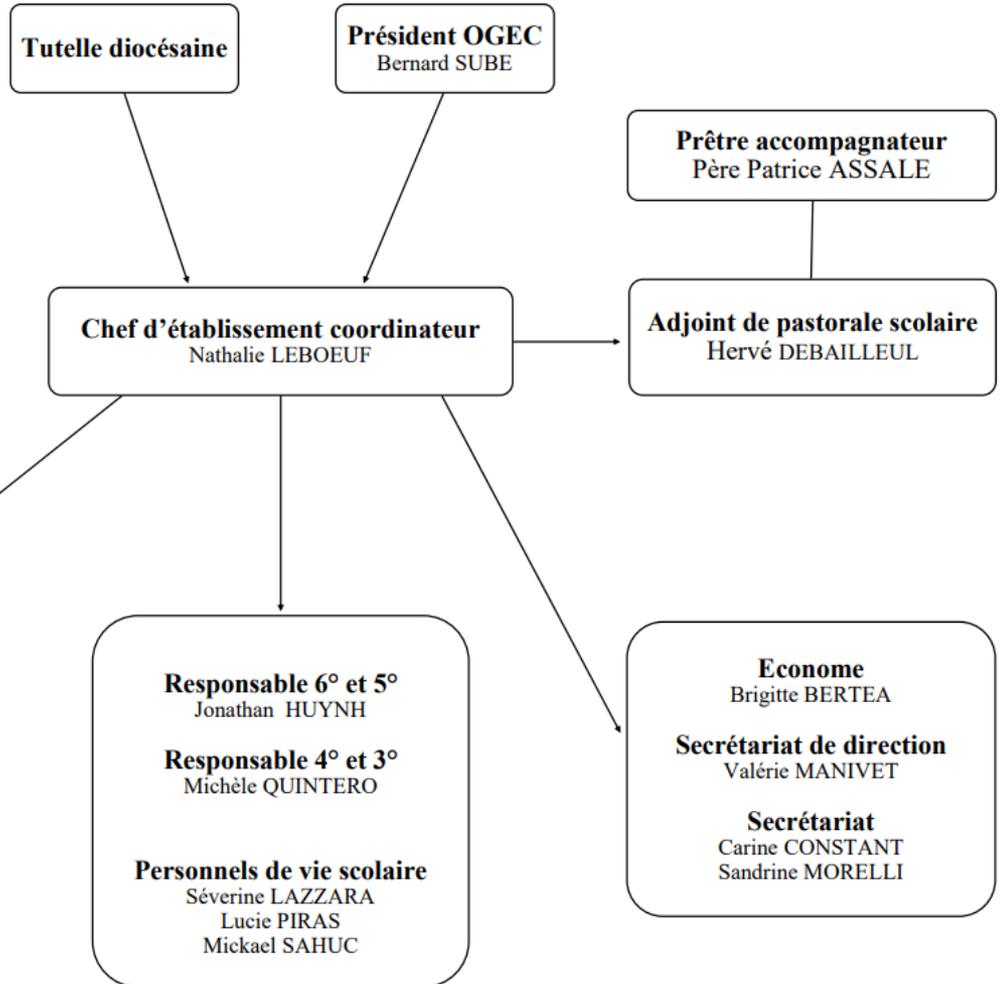
Ensemble Scolaire Sainte Elisabeth

L'organigramme 2022-2023

**I] Être collégien ...
c'est participer à "une
nouvelle aventure"**

Equipe pédagogique

AMAN	ELIANE	TECHNOLOGIE
BERTUIT	ROLLAND	MATHEMATIQUES
BONTEMPO	FLORENCE	LETTRES MODERNES
BORDES	SANDRINE	HISTOIRE-GEOGRAPHIE
BOYER	NADEGE	ANGLAIS
BOYER	NICOLAS	ANGLAIS
CARON	LUCIE	LETTRES MODERNES
CESARONI	BRUNO	EDUCATION MUSICALE
CHOLLET	VIOLAINE	ANGLAIS
COASSOLO	GREGORY	MATHEMATIQUES
CORDEAU	NICOLAS	ULIS
COUSIN	CAROLE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
DEFRASNE	FABIENNE	ANGLAIS
DISSARD	SEVERINE	TECHNOLOGIE
DOMPE	CORINNE	DOCUMENTALISTE
DRILLIG	EMILIE	ARTS PLASTIQUES
DUGAT	ELODIE	LETTRES MODERNES
DUGLEUX	MARIE-LOUISE	ALLEMAND
DUMAS	CAROLINE	MATHEMATIQUES
EMANUELLI	LAURENT	ESPAGNOL
GARABEDIAN	ELODIE	LETTRES CLASSIQUES
HERBAUD	MARIE-LAURE	SVT
LE RU	OLIVIER	EPS
MARQUET	CAROLINE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
MEDJANI	KAHENA	SVT
NEGRI	GABRIELLE	LETTRES MODERNES
ORSINI	SYLVIE	MATHEMATIQUES
PRAT	CHRISTOPHE	PHYSIQUE
REYES GODINEZ	MIRIAM ANGELICA	ESPAGNOL
ROBERT	GILLES	EPS
ROUX	ANNE-SOPHIE	LETTRES MODERNES
TOCCO	VALERIE	ITALIEN
VANTORRE	AURELIE	LETTRES MODERNES
VIDAL	JEROME	EPS
VIOT	ANNE MARIE	EPS



1 Arthur, élève de 6^e, raconte sa journée de collégien

Je me lève assez tôt, vers 6 h 30, car je mets plus de temps que mes camarades pour me préparer pour le collège. Le taxi vient me chercher à 7 h 45, j'y retrouve d'autres camarades handicapés. Nous arrivons au collège vers 8 h 15. Là je retrouve mes copains de classe. Handicap ou pas, on rigole bien. On raconte notre soirée, on se fait des blagues, etc. Puis les cours commencent à 8 h 30. Parfois, sans avoir besoin de le demander, un copain pousse mon fauteuil ou me tient la porte pour faciliter mon accès dans la classe. Je ne suis dispensé d'aucune discipline, même pas d'EPS. Mes enseignants sont bienveillants avec moi. Ils prennent en compte mon handicap, mais savent aussi me gronder si je bavarde. C'est ce que j'apprécie dans mon établissement. Je suis avant tout un élève, avec mes qualités et mes défauts.



II] Le collège : une société en miniature.

2 Que dit la loi ?



Art. 2. Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale [...]. L'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie. [...]

Art. 19. Tout enfant, tout adolescent présentant un handicap [...] est inscrit dans l'école ou dans l'un des établissements [...] le plus proche de son domicile.

Extrait de la « loi handicap » du 11 février 2005.

Définition ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) : dispositif en milieu scolaire (école, collège...) ordinaire dans lequel les élèves handicapés sont encadrés par des enseignants spécialisés, et parfois aidés par des AVS (Aide de Vie Scolaire) ou AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) dans certains cours.

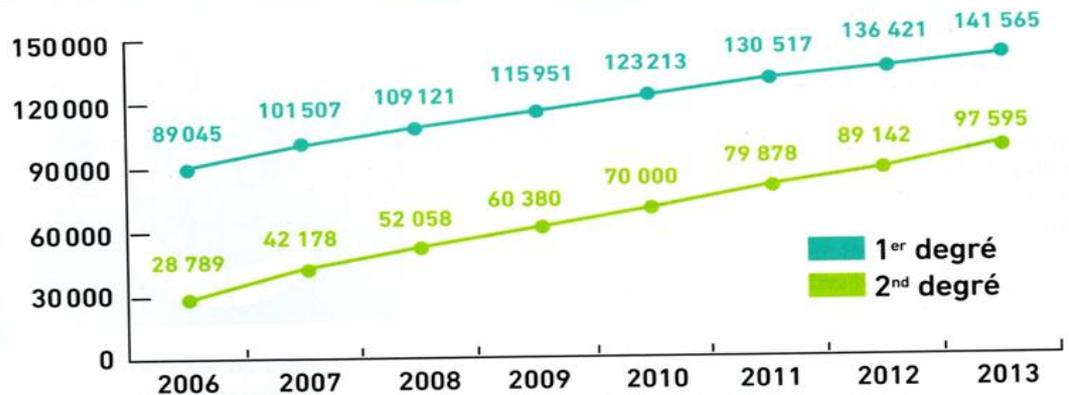
3 Que dit la loi ?



Le dispositif ULIS

L'état de santé ou la situation de handicap de certains élèves peuvent générer une fatigabilité, une lenteur, des difficultés d'apprentissage ou des besoins pédagogiques spécifiques qui ne peuvent objectivement être pris en compte dans le cadre d'une classe ordinaire. Ces élèves ont besoin de modalités de scolarisation plus souples et plus diversifiées sur le plan pédagogique. [...] À compter du 1^{er} septembre 2010, tous les dispositifs collectifs implantés en collège et en lycée pour la scolarisation d'élèves en situation de handicap ou de maladies invalidantes sont dénommés unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS).

Extrait de la circulaire n° 2010-088 du 18 juin 2010 : dispositif collectif au sein d'un établissement du second degré.



Ministère de l'Éducation nationale, 2014.

4 Évolution des effectifs dans les classes ULIS

Aide à la lecture

- La courbe bleue indique l'évolution du nombre d'élèves handicapés en école élémentaire. Ainsi, en 2007, 101 507 élèves en situation de handicap étaient scolarisés en milieu ordinaire.
- La courbe verte indique l'évolution du nombre d'élèves handicapés scolarisés au collège et au lycée.

12/08/2023

Correction questions :

A] Le règlement : la Loi du collège. Pages du cahier de bord

- 1) Différencie un droit d'un devoir : **Un droit est une possibilité, un devoir est une obligation.**
- 2) Donne deux exemples de tes devoirs : **être scolarisé au moins jusqu'à 16 ans, être présent au collège suivant les horaires de ton emploi du temps (sauf en cas de problème), pas de portable, ... et deux exemples de tes droits : de faire les devoirs en permanence, d'avoir une aide de n'importe quel adulte au collège, ...**
- 3) **Le règlement intérieur a pour but de permettre de vivre ensemble dans le respect et la tolérance. Quelque soit nos origines, notre religion... nous avons les mêmes droits et devoirs.**
- 4) **Réponse propre à chaque élève.**
- 5) Tu dois **respecter** les locaux, le matériel...tes camarades **afin de vivre dans le respect pour toi et les autres, de travailler dans de bonne condition...**
- 6) Donne deux mots qui pourraient **résumer** la vie au collège. **Tolérance, Respect...**

B] L'intégration d'un élève en situation d'handicap au collège :

1. Travail à partir des documents du diaporama pages 3 et 4

- a) Artur aime venir au collège **car il y retrouve ses copains. En outre, ses professeurs le traitent comme tous les autres élèves avec ses qualités et ses défauts. Ils ne font pas de différences.**
- b) Le droit donné aux élèves handicapés à partir de 2005 **est le droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité, c'est-à-dire par exemple l'accès à l'éducation**
- c) « Les institutions ouvertes à l'ensemble de la population » **sont les différents degrés de scolarisation (primaire, secondaire), des centres de formation, ...**
- d) Les valeurs de notre république ici évoquées sont **LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE**
- e) Tous les élèves **avec un handicap reconnu par la MDPH (la Maison Départementale des Personnes Handicapées) fréquentent une classe ULIS.**
- f) D'après le graphique les effectifs des élèves ayant un handicap scolarisés en milieu scolaire ordinaire **n'a cessé d'augmenter depuis 2006 passant par exemple pour le primaire de 89045 à 141565.**

2. La situation dans ton collège :

- a) Les deux aménagements du collège qui facilitent l'accès des personnes ayant une mobilité réduite sont **les pentes au rez de chaussée ou le marquage au sol pour les malvoyants.**
- b) Non tous les élèves ne peuvent pas être accueillis dans notre collège / Pas d'ascenseur / Pas d'accès salles technologie, musique, arts plastiques...

Deuxième partie : un lieu où l'enfant se construit

III] La classe une démocratie en miniature : l'élection des délégués au suffrage universel

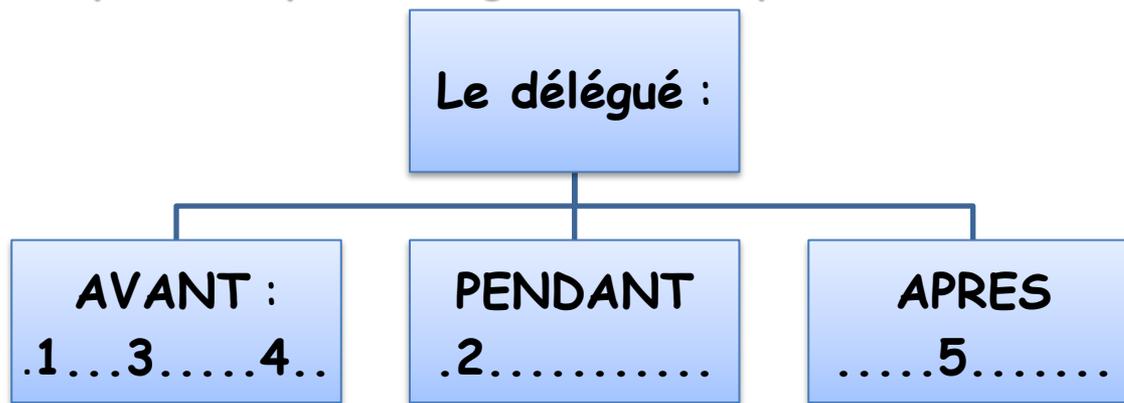
Introduction :

1. Les deux droits de l'élève exprimés dans les extraits sont de s'exprimer librement et d'être représenté par des délégués de classe. Ces droits ne sont pas sans limite, « ma liberté s'arrête où commence celle des autres », je n'ai donc pas le droit d'insulter quelqu'un au nom du droit à m'exprimer par exemple.

2. Les délégués de classe peuvent aider l'élève à exercer ses droits.

A] Le rôle des délégués avant, pendant et après Conseil de classe

1) Nous pouvons parler pour la classe de démocratie en miniature car une démocratie (étymologie du grec demos : peuple et kratos : pouvoir) est un régime politique où les citoyens possèdent le pouvoir et l'exercent en votant lors d'élection pour élire leurs représentants. Au collège, chaque classe va élire ses délégués, c'est-à-dire ses représentants comme dans les adultes le font pour les élections présidentielles par exemples ou législatives (députés).



Le rôle du délégué



Ce qu'est un délégué



Le porte-parole de tous les élèves



Le représentant au conseil de classe



Le lien entre l'administration et les élèves



Un élève responsable dans son attitude et son comportement



Ce que n'est pas un délégué



Le responsable de tout ce qui se passe dans la classe



Le chef de la classe



Le défenseur de ses copains

3) Les fonctions d'un délégué sont de représenter la classe lors des conseils, mais aussi d'écouter le ou les camarades en cas de difficultés et de servir d'intermédiaire.

4) On peut dire que le délégué est un médiateur ou un intermédiaire car il est un lien entre deux groupes : enfants et adultes. Il transmet des informations par exemple.

5) Dans la société le médiateur ou l'intermédiaire des citoyens est par exemple le maire, le député, le président de la république.

6) Le professeur nous demande d'élire une fille et un garçon au nom de la parité, l'égalité ou l'équité des deux sexes. Les suppléants sont élus pour remplacer en cas de problèmes les titulaires.

B] L'ELECTION des délégués est démocratique

1) En France et dans toutes les démocraties, il faut qu'il y ait plusieurs candidats et que le vote soit secret. Ainsi, nous avons le choix et pouvons trouver un candidat dont le programme correspond à nos idées. Le vote doit être secret afin d'éviter les fraudes, les pressions, ainsi on vote librement.

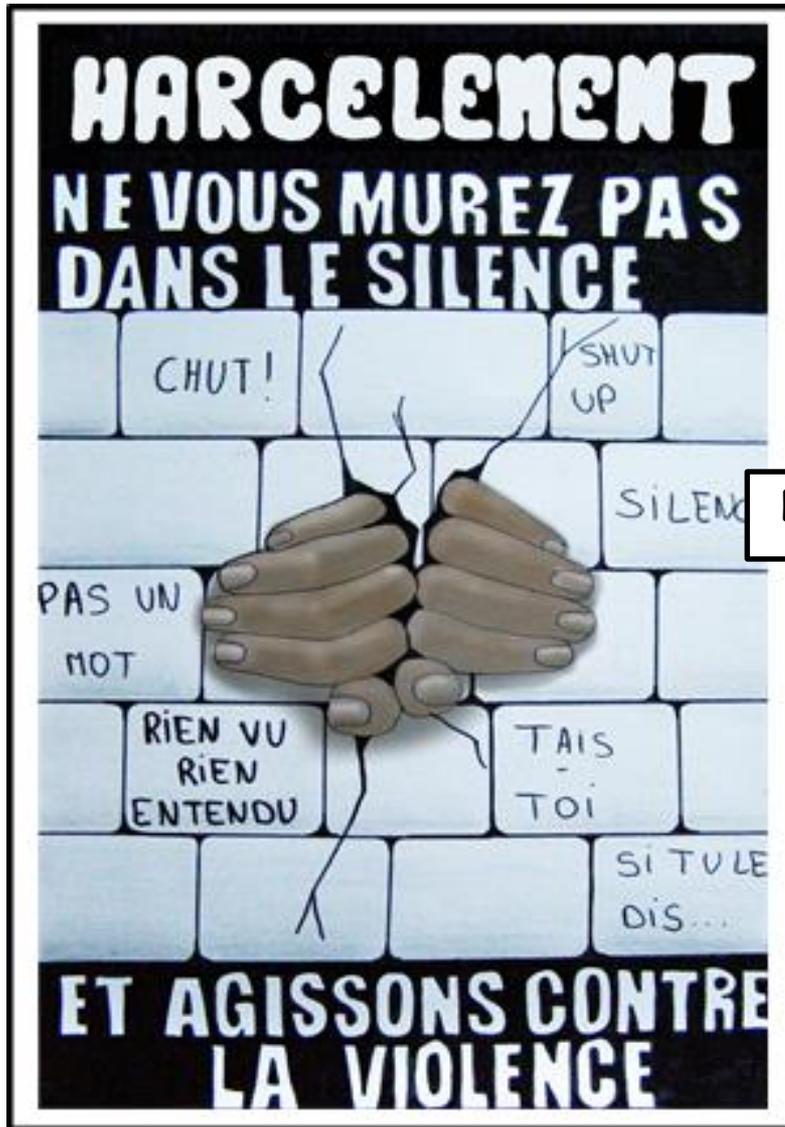
2) L'élection au 1^{er} Tour : le scrutin majoritaire absolu :

Est élu le candidat ayant obtenu la moitié des voix + 1

Au Second Tour : le scrutin majoritaire relatif :

Est élu le candidat ayant obtenu le plus de voix.

IV] L'apprentissage quotidien de la citoyenneté au collège



Docs 1 et 2



Pour une fois, gardes tes mains et ton portable dans tes poches.

Happy slapping

JEU DE MAINS JEU DE VILAINS



***Ne la
partage pas,
SIGNALE LA***

ISOLER, HUMILIER, AGRESSER.
ARRETEZ



LE HARCÈLEMENT EST UN POISON
LE SILENCE EST UNE PRISON.
FAISONS APPEL À LA RAISON

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS : APPELEZ LE 3020 Service à votre écoute

Le harcèlement à l'école

Proportion d'élèves qui déclarent avoir subi... (en %)

Doc 3 : les chiffres du harcèlement

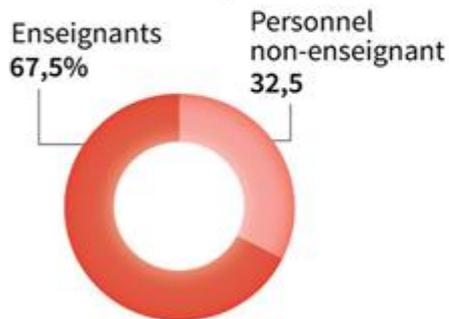


La violence scolaire envers le personnel du secondaire

Les salariés de l'Éducation nationale sont victimes de 39,5% des incidents graves, soit plus de 100 par jour

(En 2016-2017, en pourcentage)

A l'encontre de qui ?

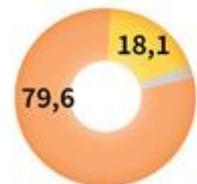


Sources : DEPP, Eduscol

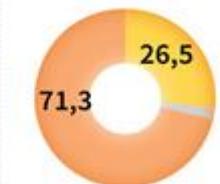
Qui sont les auteurs ?

Elève ■ garçon ■ fille ■ groupe mixte

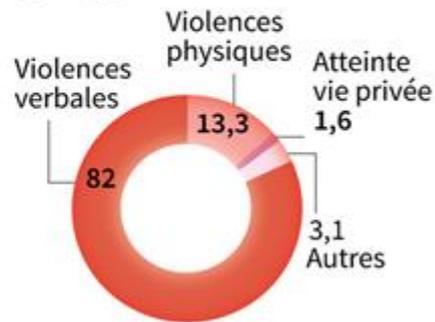
Envers un enseignant



une enseignante

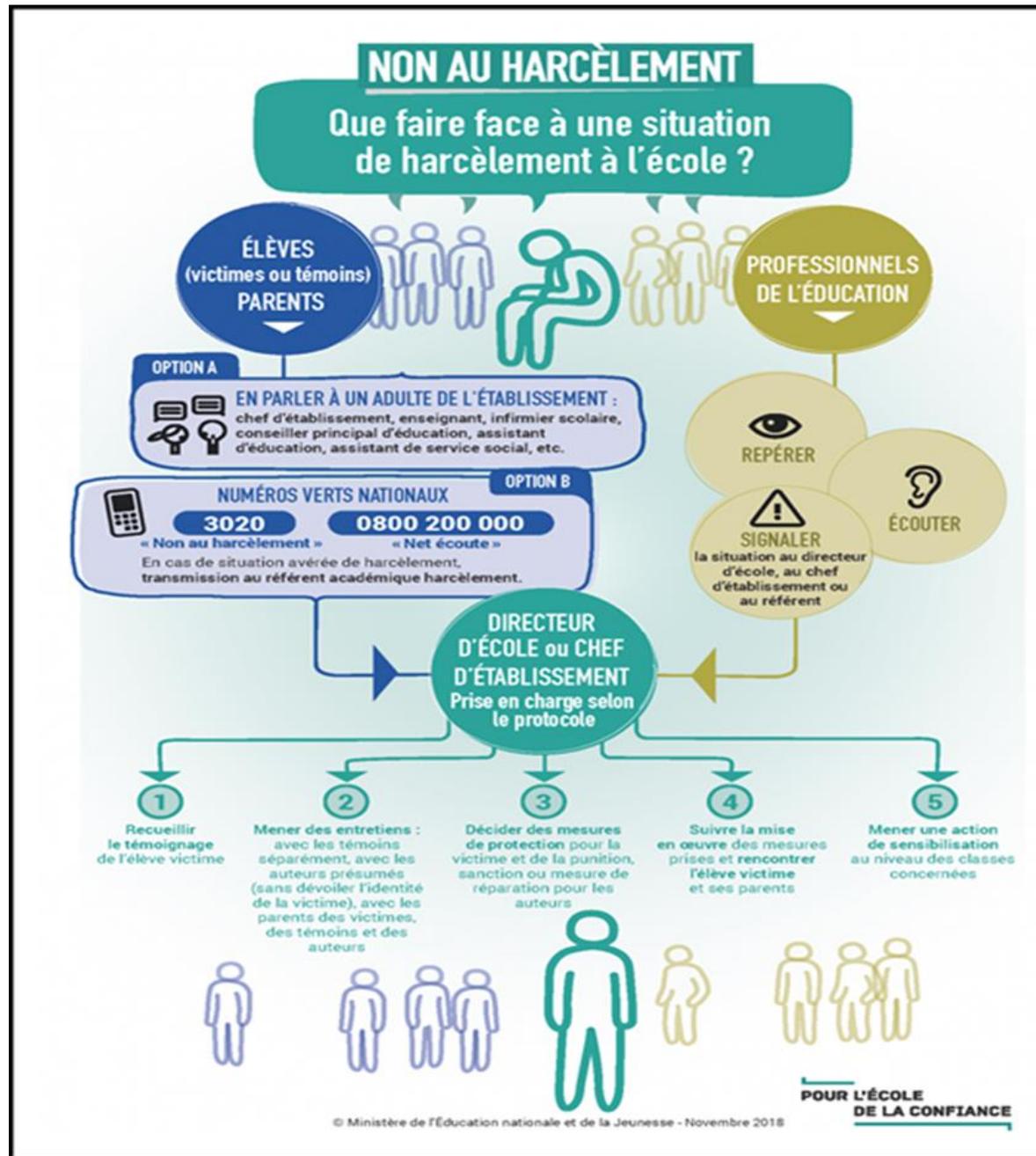


Quel type d'incident ?



© AFP

FACE AU HARCELEMENT NE FERMEZ PAS LES YEUX, NE CEDEZ PAS SINON L'ENFER CONTINUERA



V] Mon collège respecte mes croyances :

ISLAM
CHRISTIANISME
JUDAÏSME
CATHOLICISME
BOUDDHISME
PROTESTANTISME
ATHÉISME

POUR VIVRE
ENSEMBLE

www.gouvernement.fr/observatoire-de-la-laicite



Sophie est chrÉTIENNE EST
Musulmanuella est juYVES EST
PROTES Tanquy pratique le
BOUDDH ismaël est aTHÉO EST
HinDOUNIA EST ORTHODOXE.
MAIS ILS SONT CITOYENS avant tout.

bservatoire
de la laïcité

Plus d'informations sur
www.gouvernement.fr/observatoire-de-la-laicite

PRIX DE LA LAÏCITÉ DE LA RÉPUBLIQUE 2015 | Création : Léo DUPUY
étudiant de 3^e année à l'école Brassart, campus de Tours



1880

1900

1950

2000

1882

École gratuite, obligatoire et laïque (Loi Ferry)

1905

Loi de séparation des Églises et de l'État

« La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. »

1946

Constitution de la IV^e République

« L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïc à tous les degrés est un devoir de l'État. »

2004

Loi interdisant les signes religieux ostentatoires à l'école

La laïcité en France

1 | La France est **une République indivisible, laïque, démocratique et sociale**. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

9 | La laïcité implique **le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons** et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

14 | Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. **Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.**

15 | Par leurs réflexions et leurs activités, **les élèves contribuent à faire vivre la laïcité** au sein de leur établissement.



ministère
éducation
nationale



1) Qu'est-ce que la **laïcité** ? **Loi de 1905 séparant les Eglises (l'ensemble des croyants d'une religion) de l'Etat français, ainsi nous avons notre liberté de conscience, nous sommes libre de croire ou de ne pas croire.**

2) La frise chronologique nous montre que la **laïcité évolue, en 1882 l'école est gratuite, obligatoire et laïque (séparée du religieux), jusqu'à 2004 où tous les signes religieux ostentatoires (voyants) sont interdits. Ainsi, nous obtenons une société plus égalitaire, nous sommes tous égaux sans distinction d'origine, de religion. Nos croyances peuvent s'épanouir dans le domaine privé.**

3) Docs 1 et 2 : Souligne en vert les libertés et les droits que la Loi te reconnaît.

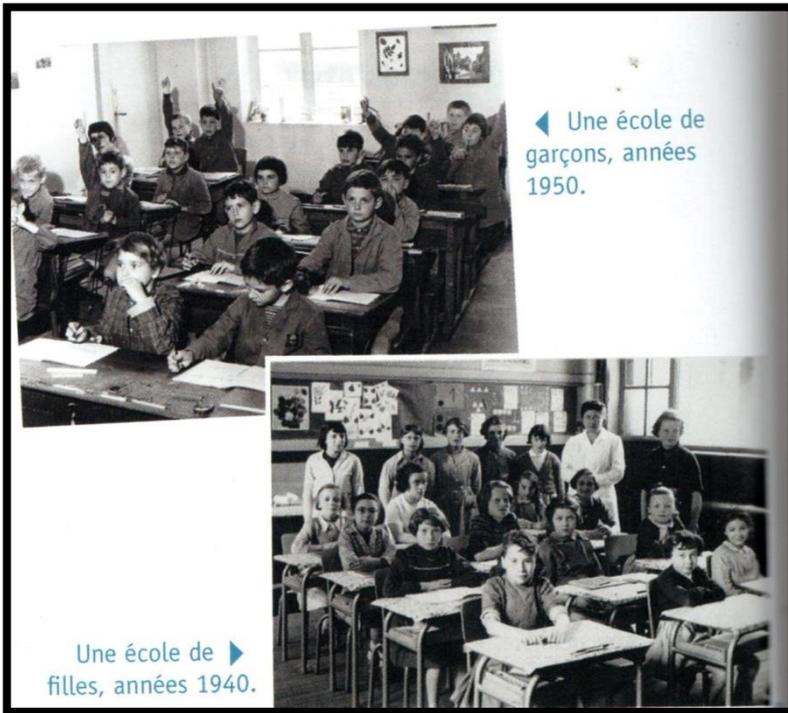
Ex : liberté d'exprimer une opinion dans un esprit de tolérance.

« Les programmes et les enseignants dispensent un enseignement neutre qui respecte la liberté de conscience des élèves. »

« La laïcité garantit la liberté de conscience. Elle protège la liberté de croire ou de ne pas croire, elle assure à chacun la possibilité d'exprimer et de pratiquer paisiblement sa foi. [...] C'est bien la neutralité de l'école qui assure la liberté de conscience des élèves, le respect égal de toutes les convictions. »

4) Docs 1 et 2 : Souligne en noir les obligations et devoirs que la Loi t'impose

Ex : s'exerce sans prosélytisme (volonté de convaincre les autres, d'imposer ses idées), ni atteinte à la dignité (respect dû à une personne) des autres. Aucune action ou propos à caractère discriminatoire (qui rejette une personne à cause de sa différence) ne peut être accepté.



◀ Une école de garçons, années 1950.

Une école de ▶ filles, années 1940.

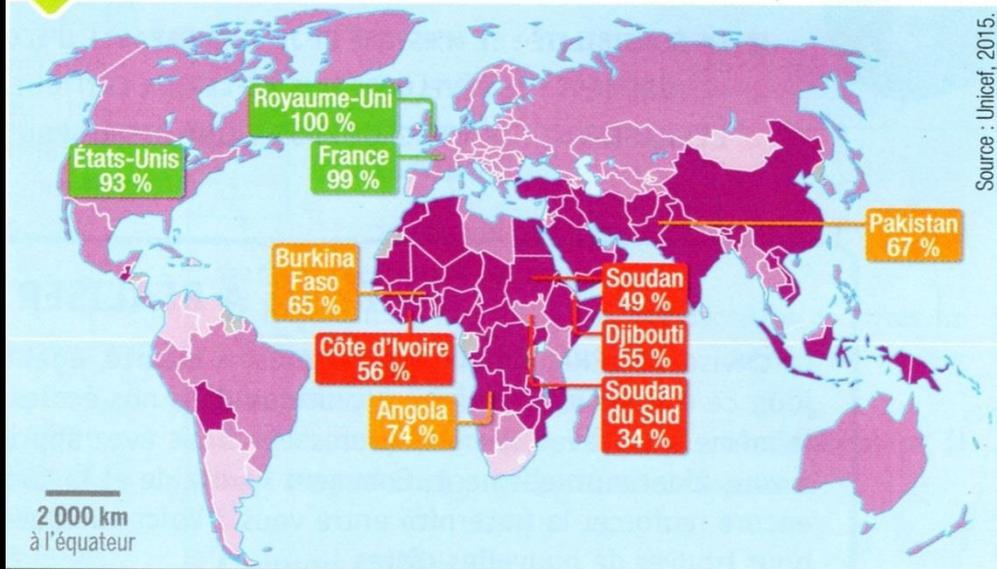


▲ L'école communale de Chaumard (Nièvre).

Autre droit : l'accès des filles à l'instruction comme les garçons

1965 loi Haby mixité des classes primaires et secondaires donc même programme pour les filles et les garçons.

2 La scolarisation des filles



Source : Unicef, 2015.

Parité dans la scolarisation des filles

- Beaucoup moins de filles scolarisées que de garçons
- Autant de filles scolarisées que de garçons
- Plus de filles scolarisées que de garçons

Soudan 49 % Taux de scolarisation des filles à l'école primaire (en 2013)

Charlemagne n'a pas inventé l'école.
Il a favorisé l'apprentissage et les bons élèves en son palais. Le fait d'apprendre à toujours exister.

Ecole dans son palais



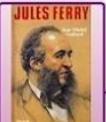
Charlemagne
800

Pas une loi



Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen 1789

Ecole obligatoire, laïque, gratuite



Jules Ferry
1881/1882

Droit à l'éducation dans le monde entier

Novembre 1989 la Convention Internationale du Droit des Enfants (CIDE) : art 28 : l'école primaire est obligatoire et gratuite pour tous.



DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME
O.N.U. PARIS. 1948

L'école : conquête difficile

Le Collégien

1 Le collège : un lieu d'apprentissage

Apprendre à me repérer

Apprendre à travailler

- Devenir autonome
 - Attitude sérieuse en classe
 - Effectuer régulièrement son travail
- Réussite

2 Adultes au collège

La directrice

Responsables de niveau

- CPE/Surveillants
- Enseignants/documentaliste
- Personnel de restauration et entretien
- Service administratif : secrétaire/Comptable
- Educateur pastoral

3 Règles de vie en commun

Protection

- Droits
- Devoirs
- Sanctions

Loi

Valeur : RESPECT

- Lieux
- Biens
- Personnes

Bonne marche du collège

LAÏCITÉ

Indépendance Etat/Religions

Libeté de conscience : droit de croire ou ne pas croire

Intermédiaire entre élèves/adultes

Représentant de la classe/conseil de classe

Rôle

Transmettre les informations

Qualités

- sérieux
- être à l'écoute
- gentil, serviable
- honnête
- disponible

Campagne électorale

Votez... POUR MOI

période avant les élections

Déroulement élection

carte d'identité/électeur

bulletins de vote + enveloppe

Enveloppe dans urne

1er tour : majorité absolue (moitié + 1)

2° tour : majorité relative (le plus de voix)

Qui sera élu ?

Apprendre la citoyenneté :
élection des délégués de classe